

LE TRAVAIL A DOMICILE  
DANS  
L'HORLOGERIE  
SUISSE  
ET SES INDUSTRIES ANNEXES

RAPPORT FINAL

PUBLIÉ AU NOM DU COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DE  
• ZÜRICH ET DE BALE •  
DE L'INDUSTRIE A DOMICILE (1909)

PAR

M. FALLET-SCHEURER  
CHEF DE BUREAU A L'OFFICE INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION LÉ-  
• GALE DES TRAVAILLEURS, A BALE •



BERNE • IMPRIMERIE DE L'UNION • 1912



# TABLE DES MATIÈRES

---

## Première partie.

### L'industrie horlogère en général.

- CHAPITRE PREMIER. — L'horlogerie proprement dite, p. 3. Systèmes de fabrication de la montre et division du travail, p. 6. Les fournitures, p. 18. Les industries secondaires, accessoires et annexes, p. 20.
- CHAPITRE II, p. 28. — Répartition géographique, numérique et technique de l'horlogerie, p. 28. Localisation des types de fabrication et des genres fabriqués, p. 33.
- CHAPITRE III, p. 53. — Importance économique et sociale de l'industrie horlogère.
- CHAPITRE IV, p. 73. — Notice historique sur la notion, la division et la mesure du temps. Age préhorométrique, p. 73. Age horométrique, p. 74. *Antiquité*: L'horométrie pyréthique, p. 75. L'horométrie naturaliste, p. 77. L'horométrie sciathérique, p. 81. L'horométrie phytique, p. 84. L'horométrie ornithologique, p. 85. L'horométrie acoustique et optique, p. 86. L'horométrie rheutique, p. 87. L'horométrie hydraulique, p. 88. L'horométrie arénique, p. 94. *Moyen âge*, p. 94. *Age moderne ou chronométrique*, p. 100. Les horloges mécaniques: Les grosses horloges, p. 100. Les horloges moyennes, p. 116. L'horlogerie fine, p. 123. Les montres civiles, p. 123. Les montres de précision et de haute précision, p. 143.
- CHAPITRE V, p. 155. — *Notice historique sur l'horométrie et l'horlogerie en Suisse*. Instruments horométriques et grosse horlogerie, p. 155. L'horlogerie moyenne et l'horlogerie fine. *Naissance*, p. 166. L'horlogerie genevoise, p. 116; les débuts, p. 169. L'horlogerie neuchâteloise: les précurseurs, p. 171; les débuts, p. 174. L'horlogerie vaudoise: les précurseurs, p. 176; les débuts, p. 178. *Développement: Période d'organisation corporative et patriarcale et de développement individuel*: Genève, p. 180. Montagnes neuchâtelaises, p. 185; Pays de Vaud, p. 188. *Période de développement extensif*: Horlogerie genevoise, p. 190; Pays de Neuchâtel, p. 197; Pays de Vaud, p. 202; Jura bernois, p. 204. *Période de développement intensif et intégral*, p. 217. *Epoque de transition (1780-1830)*, p. 218; Genève, p. 224; Neuchâtel, p. 227; Vaud, p. 228; Jura bernois, p. 230. *Epoque du développement intensif proprement dit (1830-1876)*, p. 231: Canton de Genève, p. 236; canton de Vaud, p. 236; canton de Neuchâtel, p. 237; canton de Fribourg, p. 239; Jura bernois, p. 240; canton de Soleure, p. 246; canton de Bâle-Campagne, p. 247; canton de Schaffhouse, p. 249; canton du Tessin, p. 250. *La décadence de l'horlo-*

*gerie suisse de 1848 à 1876*: ses causes et ses effets, ses remèdes, p. 251; la concurrence étrangère, p. 253. *Les débuts de la fabrication mécanique*, p. 260. *Période de développement intégral proprement dite*, p. 273; la concentration, p. 274; la spécialisation, p. 275; la standardisation, p. 276; l'intégration, p. 279; la localisation, p. 280; la spécialisation de la fonction technique et commerciale, p. 281.

## Seconde partie.

### Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes.

CHAPITRE PREMIER. — *Le travail à domicile en thèse générale; son essence*, p. 286. *Les formes passées du travail domiciliaire dans l'horlogerie*: le régime corporatif, p. 289; le régime patriarcal, p. 290. *Le développement primitif*, p. 291: la spécialisation technique primitive, p. 292; la spécialisation manuelle primitive, p. 295; l'établissement primitif, p. 295; l'établissement traditionnel, ses débuts et son développement, p. 296. *Facteurs techniques et économiques* qui déterminèrent la centralisation de la production, p. 299; l'établissement moderne, p. 302; développement de la fabrication centralisée, p. 304; conséquences de la fabrication centralisée, p. 306. *Des avantages et des désavantages du régime de l'établissement et du régime de la fabrique*, p. 307 à 325. *Les formes actuelles du travail à domicile*, p. 325 à 332.

CHAPITRE II. — *Répartition numérique, géographique et industrielle. Répartition numérique*, p. 333: les professions masculines, p. 335; les femmes dans l'horlogerie à domicile, p. 337; les enfants dans l'horlogerie à domicile, p. 340. *Répartition géographique*, p. 343 à 348. *Localisation régionale des travailleurs à domicile*, p. 349. *Localisation industrielle du travail à domicile*, p. 350.

CHAPITRE III. — *Courte description technique et professionnelle des parties de l'horlogerie exécutées à domicile*, p. 358 à 379.

CHAPITRE IV. — *Conditions de travail et de salaire des travailleurs à domicile. Le régime du travail*, p. 380; catégories d'ateliers à domicile, p. 381; catégories d'entreprises à domicile, p. 382; catégories d'employeurs à domicile, p. 383; le recrutement et l'embauchage de la main-d'œuvre, p. 385; l'apprentissage à domicile, p. 386; qualité, intensité et durée du travail, chômage, p. 389; le machinisme et les moteurs à domicile, p. 394. *Commandes, livraison et rémunération du travail*, p. 398 à 405. Conditions hygiéniques du travail, p. 405 à 408.

CHAPITRE V. — *Conditions sociales des travailleurs à domicile*, p. 409 à 418.

CHAPITRE VI. — *L'organisation professionnelle dans l'industrie horlogère*, p. 419: Les groupements patronaux, p. 419; les groupements ouvriers, p. 423; l'organisation professionnelle des travailleurs à domicile, p. 426.

CHAPITRE VII. — *Descriptions individuelles des conditions des horlogers à domicile*, p. 428 à 448.

- CHAPITRE VIII. — *Le travail à domicile dans l'orfèvrerie, la joaillerie et la bijouterie*, p. 448 à 488. Notice technique, p. 448. Notice historique, p. 455. Importance économique et sociale de la bijouterie suisse, p. 467. Répartition géographique de la bijouterie, etc., en général, p. 470. Importance du travail à domicile et répartition géographique des travailleurs à domicile, p. 471. Pourquoi y a-t-il des travailleurs à domicile dans la bijouterie genevoise? p. 474. Conditions de travail, de salaire et sociales des bijoutiers à domicile genevois, p. 476. Les associations professionnelles dans la bijouterie genevoise, p. 478. Descriptions individuelles des conditions de travail et de salaire, p. 479 à 488.
- CHAPITRE IX. — *Le travail à domicile dans l'industrie des pièces à musique*, p. 489 à 508. Notice technique, p. 489. Notice historique, p. 493. Importance économique, p. 496. Répartition géographique, p. 500. Conditions de travail et de salaire, p. 501. Conditions sanitaires et sociales, p. 505. Descriptions individuelles des conditions de travail et de salaire, p. 506 à 508.
- CHAPITRE X. — *Le travail à domicile dans la fabrication de limes*, p. 509 à 515. Notice historique, p. 509. Notice technique, p. 510. Importance économique et répartition géographique, p. 511. Conditions de travail et de salaire, p. 513.
- CHAPITRE FINAL. — *Conclusions et propositions de réforme*, p. 516 à 544. Causes économiques, techniques et sociales qui expliquent la persistance du travail à domicile? p. 517. Faut-il enrayer la transformation du travail à domicile? p. 518. La disparition du travail doit-elle être considérée comme un mal social, p. 520. Les remèdes, p. 523. Les solutions proposées. Suppression, conservation ou intervention? p. 523. Qui doit intervenir et résoudre les problèmes? p. 524. *Les moyens extra-légaux*: L'organisation professionnelle, p. 525. Les contrats collectifs, p. 527. *Les moyens légaux*: Police du travail à domicile, p. 530. Protection des femmes, des enfants et de l'apprentissage, p. 531. Protection du salaire, p. 533. Interdiction du truck-system, p. 536. Réglementation des retenues, p. 537. Lutte contre le chômage, p. 537. Extension des institutions d'assurance aux travailleurs à domicile, p. 541. Conventions de travail et juridictions du travail, p. 542.

